



Accessibilité PMR, accompagnement Ad'AP

Durée : 2 jours, soit 14 heures.

Formation préconisée pour un groupe de 1 à 5 stagiaires maximum.

Public : Bureaux d'Etudes, Architectes, Chef de projets, Economistes, Maîtres d'Ouvrages, Entreprises du Bâtiment, Professionnels du bâtiment.

Pré requis : Bon niveau de connaissances techniques du bâtiment ou expérience professionnelle significative équivalente

Objectifs et compétences visées :

Utiliser les outils nécessaires à la réalisation d'audit d'Accessibilité et d'accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage, durant les différentes phases du projet d'aménagement. Savoir mettre en place les diagnostics Accessibilité et comprendre les plans de mise en Accessibilité. Accompagner le Gestionnaire et/ou le Propriétaire d'un ERP dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmé.

Méthode pédagogique et suivi qualité :

Phases théoriques et pratiques. Etudes de cas concrets (diagnostics/ industriels/ bâtiments). Solutions techniques à partir d'exemples créés et en création. Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de Formation. Evaluation des acquis durant toute la session. Evaluation par stagiaire de la qualité de la formation. Evaluation à froid (j+2 mois après la formation) Attestation de Formation et feuille d'émargement. Votre conseiller formation est à votre disposition pour le suivi qualité, la satisfaction de la formation et toute demande de médiation.

Compétence formateur :

Formateur Conseil spécialisé en Accessibilité, il intervient depuis plus de 12 ans auprès des Professionnels de la Construction, des Collectivités Locales.

Programme de formation :

Jour 1

L' Accessibilité PMR

Contexte

Cadre juridique.

Approche normative et effective

Cadre réglementaire

Obligations applicables aux ERP. Procédures réglementaires.

Obligations applicables aux bâtiments d'habitation.

Les situations bâtiment (ERP, BHC, lieu travail, IOP).

Prescriptions

Prescriptions techniques communes.

Prescriptions techniques spécifiques aux ERP et IOP.

Prescriptions techniques spécifiques aux bâtiments d'habitation.

Prescriptions techniques spécifiques au Code du Travail.

Prescriptions techniques spécifiques à la voirie et à l'urbanisme

Phases de la mise en Accessibilité

Qu'est-ce qu'un diagnostic Accessibilité ? Ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Le Matériel utilisé pour la phase contrôle.

Diagnostic.

Préconisation.

Jour 2

L' Ad'AP Accompagnement à l'élaboration d'un Ad'AP
Qui est concerné par les Ad'AP ?

Quelle expertise mobiliser ?

Quels financements mobiliser ?

Quelle durée pour la mise en oeuvre d'un Ad'AP ?

Que doit mentionner l'Ad'AP ?

Qui approuve l'Ad'AP ?

De l'approbation à la réalisation des Ad'AP

L'attestation de conformité aux règles d'accessibilité

Les sanctions en cas de non-respect du contenu de l'Ad'AP ?